



Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Une nouvelle initiative relance la conservation des oiseaux d'eau en Afrique

L'« Initiative pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique » a été adoptée à la Quatrième Réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (PNUE/AEWA).

---

*Bonn, 23 octobre 2008* - la décision d'accroître les efforts internationaux de conservation des oiseaux d'eau et de leurs habitats a été prise par les représentants des gouvernements de pays d'Afrique, d'Asie et d'Europe ayant assisté à la Quatrième Réunion des Parties à l'AEWA (MOP4) à Antananarivo, Madagascar, du 15 au 19 septembre 2008.

À la réunion, les délégués ont adopté, entre autres, la Résolution 4.9 de l'AEWA sur l'« Initiative pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique » qui préconise la mobilisation de ressources pour soutenir la nouvelle initiative visant à développer des capacités pour et renforcer la coordination de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique.

Bert Lenten, Secrétaire exécutif de l'AEWA, a déclaré : « L'Afrique est une importante aire d'hivernage pour de nombreux oiseaux d'Eurasie. En même temps, l'Afrique abrite beaucoup de migrants intra-africains comme le Flamant nain. L'amélioration de la conservation des habitats et des oiseaux d'eau en Afrique ne signifie pas seulement plus de protection pour ces oiseaux, mais il s'agit aussi d'un moyen de réduction de la pauvreté et de conservation des ressources pour de nombreux pays africains."

Cette nouvelle initiative confie à l'ensemble des 118 États de l'aire de répartition de l'AEWA (plus la Communauté européenne) et au Secrétariat de l'AEWA un mandat pour accroître les efforts en vue de renforcer les capacités pour la conservation des oiseaux d'eau et de l'habitat en Afrique.

« L'Initiative africaine marque un progrès important dans la reconnaissance du principe de conservation des voies migratoires sur lequel repose l'AEWA. Si nous sommes sérieux dans la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats le long des voies de migration d'Afrique-Eurasie, nous devons faire en sorte que tous les pays situés tout au long des itinéraires de migration aient les capacités, les ressources et le savoir-faire pour être en mesure d'agir en conséquence, » a continué Lenten.

À la réunion à Antananarivo, les délégués ont convenu de développer un nouveau plan d'action international pour l'Afrique incluant des propositions de zones prioritaires pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs en Afrique et ont chargé le Secrétariat de l'AEWA d'explorer les synergies et de renforcer la coopération avec les activités de conservation existantes dans le cadre d'autres conventions et organisations concernées en Afrique.

Suite à l'adoption de l'« Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique » (Résolution 4.9 de l'AEWA), l'Union européenne (UE) a salué son approbation et l'Union Africaine (AU) a félicité les délégués de l'adoption de cette initiative et a également invité les États africains n'ayant pas encore signé l'Accord à le faire aussi rapidement que possible.

Pour en savoir plus >>

## Notes pour les éditeurs:

**AEWA** – L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie ou l'AEWA est un traité soutenu par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) visant la conservation de 255 espèces d'oiseaux d'eau qui migrent le long des voies de migration d'Afrique-Eurasie. Développé sous le cadre de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), l'AEWA fournit le cadre pour les pays dans la région en vue de coopérer pour la conservation des espèces telles que canards, limicoles, cigognes, flamants roses et de nombreux autres oiseaux d'eau migrateurs. Les pays devenus Parties à l'Accord s'engagent à mettre en place des mesures afin de conserver les populations d'oiseaux d'eau de la région et les habitats dont elles dépendent. À l'heure actuelle, 62 Parties sur 118 États de l'aire de répartition en Afrique et en Eurasie ont signé l'AEWA.

Pour de plus amples renseignements sur l'AEWA, veuillez consulter : [www.unep-aewa.org](http://www.unep-aewa.org)

**Les oiseaux d'eau en Afrique** – la Résolution 4.9 fait référence à plusieurs rapports qui soulignent la nécessité d'accroître les efforts de conservation des oiseaux d'eau en Afrique. La quatrième édition du **Rapport sur le statut de conservation (CSR4)**, par exemple, met en lumière qu'en Afrique se tient le taux le plus élevé de populations d'oiseaux d'eau reconnus comme étant globalement menacés, avec 34 des 38 espèces globalement menacées couvertes par l'AEWA présents en Afrique, et que notamment les parties sub-sahariennes d'Afrique de la région de l'AEWA se trouvent parmi les régions où la nécessité d'améliorer la qualité des estimations de populations est la plus urgente. **L'Étude internationale sur la législation de la chasse et du commerce dans la zone couverte par l'AEWA** souligne qu'en raison de mesures de mise en application insuffisantes, la chasse illégale est particulièrement répandue en Afrique par rapport à d'autres régions dans la zone de l'AEWA avec 96 % des pays africains étant affectés. Les conclusions de cette étude montrent également que dans 25 % des Parties africaines à l'AEWA pour aucune des espèces figurant dans la colonne A de l'Accord ni la chasse ni le commerce ne sont interdits (les populations figurant dans la colonne A ont l'état de conservation le moins favorable et sont protégées par les dispositions de l'Accord). **Un rapport sur l'utilisation de munitions non toxiques pour la chasse dans les zones humides** montre qu'aucune des Parties africaines à l'AEWA n'a à ce jour introduit une interdiction légale de l'utilisation de la grenaille de plomb et que notamment en Afrique la sensibilisation à ce problème fait généralement défaut. La résolution souligne également que dans beaucoup d'États de l'aire de répartition de l'AEWA en Afrique l'expertise et les fonds nécessaires pour apporter des **réponses de conservation adéquates aux impacts du changement climatique sur les oiseaux d'eau font défaut**, ainsi que les appels pour mobiliser des ressources et améliorer la coopération et l'échange d'informations entre les États de l'aire de répartition africains pour la conservation des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et leurs habitats en Afrique.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Résolution 4.9 sous « Final Resolutions »:

[www.unep-aewa.org/meetings/en/mop/mop4\\_docs/mop4.htm](http://www.unep-aewa.org/meetings/en/mop/mop4_docs/mop4.htm)

**MOP4 à Madagascar** – Madagascar était le pays d'accueil de la 4ème Réunion des Parties à l'AEWA (MOP4) qui était organisée conjointement par le Secrétariat du PNUE/AEWA et le Ministère de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme (MEFT) de Madagascar. 20 résolutions au total ont été adoptées à la réunion et les délégués ont examiné la mise en oeuvre de l'Accord et du Plan d'action et ont abordé plusieurs questions relatives à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs. Le thème de la MOP4 était « À l'action sur les voies migratoires des oiseaux d'eau – revue du passé, vision d'avenir ».

**Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :**

M. Florian Keil, Administrateur de l'information, Secrétariat PNUE/AEWA, tél. +49 (0)228 8152451, portable: +49 (0)151 14701633 / e-mail: [aewa@unep.de](mailto:aewa@unep.de)

**Veuillez aussi visiter notre page presse:** [www.unep-aewa.org/press](http://www.unep-aewa.org/press)